

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quatre-vingt-quatrième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 9 septembre 2021 à 9 h, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 7 OCTOBRE 2021

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BÉRUBÉ, Julie Responsable du MBA	X		PAGÉ, Geneviève Professeure	X	
BOURGON, Vincent Étudiant		X*	PAYS, François Étudiant		X
FORGET, Hélène Doyenne des études	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
KAMMOUN, Manel Professeure	X		RAMOS, Laura Étudiante		X*
LABERGE, Murielle Rectrice	X		ROUILLARD, Antony Étudiant		X*
LACELLE, Christian Étudiant	X		STRATFORD, Madeleine Directrice par intérim – Unité gestion des études 1 ^{er} cycle en arts		X*
LECLERC, Jérémie Étudiant		X	TREMBLAY, Martine Chargée de cours	X	
LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim	X		WION, Frédérique Chargée de cours	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche et de la création par intérim	X		Poste vacant – Personne professeure	-	-
Personne observatrice	Présent	Absent	Personnes convoquées	Présent	Absent
JOBIN, Isabelle Adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		DUFOUR, Muriel Vice-rectrice l'administration et aux ressources		X*
			EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X	
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

La présidente de la commission des études et rectrice, madame Murielle Laberge, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Procès-verbaux :
 - 2.1 Trois cent quatre-vingt-unième (3 juin 2021) réunion
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
 - 2.2 Trois cent quatre-vingt-deuxième (14 juin 2021) réunion extraordinaire
 - 2.2.1 Adoption
 - 2.2.2 Affaires en découlant

- 2.3 Trois cent quatre-vingt-troisième (17 août 2021) réunion extraordinaire
 - 2.3.1 Adoption
 - 2.3.2 Affaires en découlant
- 3.- Attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2021
- 4.- Attribution du prix d'excellence en recherche pour les professeures et professeurs pour l'année 2021
- 5.- Attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeures et professeurs pour l'année 2021
- 6.- Émission des diplômes
- 7.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
- 8.- Émission d'un diplôme par l'Université Laval
- 9.- Projet d'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 10.- Correction de l'annexe de la résolution 381-CE-2403 relative à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 11.- Projet d'ajout de cours optionnels aux plans de formation du baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, cheminement régulier (7214) et régime coopératif (6566) et du certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568)
- 12.- Projet de modification de la notation des cours GEN1873 *Projet de conception de grande envergure en génie électrique* et GEN1973 *Projet de conception de grande envergure en génie*
- 13.- Projet de modification de la date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement au trimestre d'automne 2021
- 14.- Projet de modification aux trimestres d'admission du programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie) (2264) offert au campus de Saint-Jérôme
- 15.- Période d'informations et de question
- 16.- Prochaine réunion (7 octobre 2021)
- 17.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbaux**

2.1 **Trois cent quatre-vingt-unième (3 juin 2021) réunion**

2.1.1 **Adoption**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-unième (3 juin 2021) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-unième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2 **Trois cent quatre-vingt-deuxième (14 juin 2021) réunion (extraordinaire)**

2.2.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième (14 juin 2021) réunion (extraordinaire), et ce, sans modification.

2.2.2 Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

2.3 Trois cent quatre-vingt-troisième (17 août 2021) réunion (extraordinaire)

2.3.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième (17 août 2021) réunion (extraordinaire), et ce, sous réserve d'effectuer la correction suivante :

Point 4 (p. CE-4) : La date de fin de mandat de monsieur Éric Langlois sera rectifiée pour le 31 décembre 2021 (et non le 31 janvier).

2.3.2 Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2021

Le Mérite étudiant a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel de nouveaux diplômés de l'UQO qui pendant leurs années à l'Université, ont témoigné d'un grand potentiel et ont fait preuve d'excellence dans leur engagement dans la vie universitaire tout en maintenant un dossier académique de grande qualité.

La personne proposée au titre « Mérite étudiant » :

- Doit être diplômée de l'UQO au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat dans le cadre de l'année courante au moment de la remise;
- Ne doit pas avoir été rémunérée pour sa participation aux projets en lien avec la vie universitaire mis en appui dans son dossier de candidature

La vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité est formé de :

- Sylvie B. de Grosbois, vice-rectrice au développement au campus de Saint-Jérôme(présidente)
- Marc Landry, directeur adjoint des Services aux étudiants
- Louise Bélanger, professeure au Département des sciences infirmières et directrice du Module des sciences infirmières
- Marie-Laure Dioh, professeure au Département des sciences administratives
- Jean-Sébastien Caron-de-Montigny, étudiant
- Patrick Duguay, membre socio-économique du conseil d'administration de l'UQO

Le comité de sélection s'est réuni pour recommander à la commission des études le récipiendaire de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2021.

Monsieur Christian Lacelle se déclare en conflit d'intérêts à l'égard de ce point et s'abstient de prendre part aux délibérations.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2423 concernant l'attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2021; laquelle est jointe en appendice et conservée sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire dans le cadre des cérémonies de la collation des grades de l'automne 2021.

4.- **Attribution du prix d'excellence en recherche pour les professeures et professeurs pour l'année 2021**

La *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en recherche pour les professeurs soit décerné en 2021. En janvier 2021, les professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

- Adel El Zaïm (président)
- André Manseau, doyen du Décanat de la recherche et de la création par intérim
- Éric Langlois, doyen du Décanat de la gestion académique par intérim (secrétaire du comité)
- Monique Benoit; professeure au Département des sciences infirmières
- Aimé-Jules Bizimana, professeur au Département des sciences sociales
- Isabel Côté, professeure au Département de travail social
- Christian Lacelle, étudiant

Le comité de sélection recommande à la commission des études le récipiendaire du Prix d'excellence en recherche pour les professeurs pour l'année 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2424 concernant l'attribution du prix d'excellence en recherche pour les professeures et professeurs pour l'année 2021; laquelle est jointe en appendice et conservée sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire dans le cadre des cérémonies de la collation des grades de l'automne 2021.

5.- **Attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeures et professeurs pour l'année 2021**

La *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeurs soit décerné en 2021. En janvier 2021, les professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

- Mario Lepage (président)
- Hélène Forget, doyenne des études
- Éric Langlois, doyen de la gestion académique par intérim (secrétaire du comité)
- Nadia Baaziz, professeure au département d'informatique et d'ingénierie
- Julie Bergeron, professeure au département des sciences de l'éducation
- Christian Lacelle, étudiant

Le comité de sélection recommande à la commission des études le récipiendaire du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeurs pour l'année 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2425 concernant l'attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeures et professeurs pour l'année 2021; laquelle est jointe en appendice et conservée sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire dans le cadre des cérémonies de la collation des grades de l'automne 2021.

6.- Émission des diplômes

Conformément à l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2426 concernant l'émission des diplômes, laquelle est jointe en appendice.

7.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leurs programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2427 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

8.- Émission d'un diplôme par l'Université Laval

Conformément au protocole d'entente entre l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais, aux articles 2.6 et 3.2, la commission des études doit recommander à l'Université Laval d'octroyer le diplôme à l'étudiant qui a satisfait aux exigences du programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2428 concernant l'émission d'un diplôme par l'Université Laval; laquelle est jointe en appendice.

9.- Projet d'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Conformément au Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycles.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 5 août 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2429 concernant le projet d'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

10.- Correction de l'annexe de la résolution 381-CE-2403 relative à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Le 3 juin 2021, la commission des études a adopté la résolution 381-CE-2403 relative à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Or, une erreur s'est glissée dans la liste des personnes recommandées à l'annexe 1 du projet. Le professeur José Bélanger a été recommandé à direction de la maîtrise en gestion de projet, alors qu'il aurait plutôt dû être recommandé à la codirection de ce même programme.

Afin de rectifier la situation, la commission des études est invitée à approuver la correction de l'annexe de la résolution 381-CE-2403.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2430 concernant la correction de l'annexe de la résolution 381-CE-2403 relative à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

11.- Projet d'ajout de cours optionnels aux plans de formation du baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, cheminement régulier (7214) et régime coopératif (6566) et du certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568)

Le Module des relations industrielles souhaite ajouter le cours REI1343 *Éléments de psychologie appliqués au travail* à la liste de cours optionnels du baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, cheminement régulier (7214) et régime coopératif (6566), et du certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568). Il souhaite aussi ajouter le cours REI1523 *Psychologie organisationnelle* à la liste de cours optionnels du certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) (ce cours fait déjà partie de la liste des cours optionnels au baccalauréat).

Ces ajouts ont pour but d'offrir une plus grande variété de cours optionnels dans l'option «Gestion des ressources humaines» et d'augmenter le nombre d'inscriptions dans ces cours. À l'heure actuelle, seules les personnes étudiantes du certificat en psychologie du travail et des organisations (4479) ont accès au cours REI1343 *Éléments de psychologie appliqués au travail*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2431 concernant le projet d'ajout de cours optionnels aux plans de formation du baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, cheminement régulier (7214) et régime coopératif (6566) et du certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568); laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de modification de la notation des cours GEN1873 *Projet de conception de grande envergure en génie électrique* et GEN1973 *Projet de conception de grande envergure en génie*

Il s'agit de cours du baccalauréat en génie électrique (7543) et du baccalauréat en génie informatique (7643).

Ces cours s'échelonnent sur deux trimestres et, selon l'article 3.4.7 du Régime des études de premier cycle, les cours s'échelonnant sur plus d'un trimestre doivent utiliser la notation « R » (Reporté) :

À la fin du (des) trimestre(s) non terminal(s), le symbole "R" (reporté) est utilisé à titre de résultat pour les fins d'émission de relevé de notes; ce symbole est remplacé par le résultat de l'évaluation à la fin du dernier des trimestres.

À l'heure actuelle, la notation des cours GEN1873 *Projet de conception de grande envergure en génie électrique* et GEN1973 *Projet de conception de grande envergure en génie* ne permet pas la notation « R ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2432 concernant le projet de

modification de la notation des cours GEN1873 *Projet de conception de grande envergure en génie électrique* et GEN1973 *Projet de conception de grande envergure en génie*; laquelle est jointe en appendice.

13.- Projet de modification de la date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement au trimestre d'automne 2021

Au trimestre d'automne 2021, les étudiantes et les étudiants seront de retour en présence sur les campus de l'Université du Québec en Outaouais. Ce retour pourrait provoquer parmi les étudiantes et les étudiants des difficultés liées à l'anxiété.

De plus, considérant la situation pandémique actuelle, des impacts sur les études sont encore probables et des étudiantes et étudiants pourraient être contraints de s'isoler, durant une partie du trimestre d'automne 2021.

Demande d'amendement

Sur proposition dûment faite et appuyée, la proposition d'amendement suivante est faite en séance, soit :

« de retirer les cours suivants de la liste des exclusions pour une demande de report de la date limite d'abandon :

- Pour les cours d'appoint et les cours de propédeutique;
- Pour les cours préalables à un stage;
- Pour les cours qui sont requis par des ordres professionnels pour des fins d'émission de permis de pratique ».

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2433 concernant le projet de modification de la date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement au trimestre d'automne 2021; laquelle est jointe en appendice.

14.- Projet de modification aux trimestres d'admission du programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie) (2264) offert au campus de Saint-Jérôme

Les programmes IPS sont offerts en collaboration avec notre université partenaire, l'Université McGill. Au total, ce sont 12 crédits qui sont dispensés par l'Université McGill lors de la deuxième année de formation, c'est-à-dire lors de la maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie) (2265). Mentionnons que l'obtention du DESS IPSNN est préalable à l'admission à la maîtrise IPSNN.

Or, l'état incertain des postes d'infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie (IPSNN) oblige notre université partenaire à ajuster les admissions dans le programme. En effet, le ministère de la Santé et des Services sociaux a informé les universités que tous les postes d'IPSNN sont actuellement pourvus. L'Université McGill a donc décidé de ne pas admettre de personnes étudiantes à l'automne 2022 au DESS IPSNN et d'ouvrir les admissions à ce programme uniquement aux années impaires à compter de l'automne 2023.

Bref, si l'UQO souhaite continuer à offrir la formation d'infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie, elle doit s'arrimer aux trimestres d'admission de l'Université McGill. Sinon, des étudiantes et étudiants vont se retrouver sans offre de cours pour les 12 crédits offerts par l'Université McGill et leur cheminement académique sera compromis.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CE-2434 concernant le projet de modification aux trimestres d'admission du programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie) (2264) offert au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

15.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

16.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 7 octobre 2021.

17.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h.

Original signé par :

La présidente, Murielle Laberge
La secrétaire générale, Me Sophie Ouellet